

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnables quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: Évaluation.—Les exportations de "produits canadiens" embrassent les produits ou fabrications domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada à partir du sucre brut importé, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais de manutention.

Réexportations: Évaluation.—Les "produits étrangers" exportés englobent les marchandises réexportées après avoir été importées (importations pour consommation domestique). La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais de manutention.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent avoir été achetées par un établissement d'un autre pays, d'où elles peuvent être expédiées au Canada après un intervalle plus ou moins long. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays consignateur.

Les exportations sont attribuées au pays consignataire.

Discordance entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.—La statistique canadienne des exportations concorde rarement avec celle des importations de ses clients, et il en est ainsi des importations canadiennes. Plusieurs facteurs entrent en jeu; en voici quelques-uns:

1. Différences entre le mode d'évaluation employé au Canada et celui dont on se sert dans d'autres pays.

2. L'élément temps joue un rôle important quant aux exportations canadiennes, surtout quant aux marchandises en vrac expédiées vers d'autres continents. Comme il y a toujours des quantités de marchandises en mouvement au début ou à la fin de toute période de commerce, la comparabilité entre les deux pays pour la même période de temps s'en trouve gênée.

3. Le Canada utilise une méthode de classement géographique fondé sur le pays consignataire, qui n'est pas nécessairement le destinataire ultime.

Importations en provenance du Royaume-Uni.—Les statistiques officielles des importations canadiennes destinées à la consommation ont toujours compris plusieurs articles d'un caractère non commercial. Ces articles n'ont jamais été considérables en temps normal mais au cours des années de guerre leur inclusion dans la valeur globale des importations, du Royaume-Uni en particulier, tendait à fausser les chiffres publiés. La distinction entre les importations commerciales et non commerciales n'est pas toujours facile à établir, mais trois postes ont pu être isolés:

- a) "Articles à l'usage de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation impériales." Ces importations comprennent presque entièrement du matériel de guerre de diverses sortes pour fins d'expérimentation et d'exercice militaire et pour utilisation au Canada par le gouvernement du Royaume-Uni. La valeur attribuée aux articles importés à ce titre est nominale et aucun droit de douane n'a été payé à leur égard.
- b) "Marchandises canadiennes retournées." Avant la guerre, la valeur de ces marchandises s'élevait à plusieurs centaines de mille dollars par année. Vers la fin de 1945, toutefois, le gouvernement canadien a commencé le rapatriement d'immenses stocks de matériel de guerre, dont la plus grande partie a été expédiée du Royaume-Uni. En arrivant au Canada, ces marchandises ont été classées sous la rubrique "marchandises canadiennes retournées" dans les rapports commerciaux. Elles ne figurent pas aux rapports commerciaux du Royaume-Uni.
- c) "Effets de colons", appartenant aux immigrants.